



ENVIRONNEMENT
CÔTE · NORD

MÉMOIRE

Présenté dans le cadre de la consultation publique de 2024 portant sur le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Par Environnement Côte-Nord

13 décembre 2024



Recherche et rédaction

Julie Langevin, chargée de projet en environnement, Environnement Côte-Nord (ECN)

Révision

Shany Pelletier-Lemire, chargée de projet en environnement, ECN

Sébastien Caron, directeur général, ECN

Environnement Côte-Nord
818, boul. Laure, local 104
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
418 962-6362
www.crecn.org

Table des matières

Recherche et rédaction	2
Révision.....	2
Introduction	4
Présentation de l'organisme	5
Mise en contexte et justification du projet d'agrandissement.....	6
Commentaires généraux	7
Commentaires spécifiques.....	9
1. Territoire proposé pour l'agrandissement.....	9
2. Éléments d'intérêt écologique	15
3. Les principales menaces présentes sur le territoire.....	18
3.1 Contaminants environnementaux.....	18
3.2 Dérangements anthropiques et dégradation des habitats.....	20
3.3 Réduction de l'abondance, de la disponibilité et de la qualité des proies.....	21
3.4 Collisions et empêtements.....	23
3.5 Menaces biologiques	25
3.6 Changements climatiques.....	26
4. Outils de conservation.....	27
4.1 Les mesures volontaires.....	27
4.2 Les mesures réglementaires.....	27
5 Zonage.....	29
6 Gouvernance.....	31
Recommandations.....	32
Conclusion	36
Bibliographie.....	38

Introduction

Le présent mémoire concerne le projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL). Créé en 1998, cette première aire marine protégée (AMP) du Québec, a depuis acquis une notoriété non négligeable dans le domaine de la conservation, de la sensibilisation et de l'éducation. Le PMSSL est également devenu au fil du temps, une vitrine touristique reconnue de l'estuaire du Saint-Laurent (ESL), ce joyau marin (Document d'information, 2024).

Bien que plusieurs améliorations aient été apportées au milieu, fort est de constater que la population de bélugas demeure préoccupante (Document d'information, 2024). L'objectif premier du PMSSL étant de préserver l'habitat essentiel du béluga du Saint-Laurent, il devenait primordial d'agrandir le PMSSL afin de couvrir l'ensemble de son habitat essentiel estival. Cet agrandissement permettra également de couvrir une partie des aires d'alimentation davantage fréquentées par les rorquals et aussi d'assurer une meilleure préservation de zones côtières herbacées d'une très grande richesse écologique.

Les consultations publiques sont une occasion privilégiée pour les citoyens et les organismes du milieu d'émettre leurs recommandations au gouvernement. Ce document a donc pour but de présenter les opinions, les commentaires et les recommandations d'Environnement Côte-Nord (ECN) sur les différents éléments présentés dans les documents déposés dans le cadre du processus de consultation publique ainsi que d'autres documents jugés pertinents à notre analyse.

Présentation de l'organisme



Environnement Côte-Nord (ECN) est un organisme sans but lucratif fondé en 1992 pour répondre à un besoin de concertation en environnement sur tout le territoire de la Côte-Nord.

Le mandat spécifique d'ECN est de contribuer à une vision régionale de l'environnement et du développement durable et à favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux. ECN oriente et favorise la mise en valeur de l'environnement de la région, en fonction de ses ressources naturelles, de sa situation géographique, de ses infrastructures et de ses valeurs humaines, afin de lui assurer un développement réel et durable. De même, ECN intervient et prend position dans des dossiers tels l'énergie, la gestion de la forêt, l'eau, la gestion des matières résiduelles, le développement durable et les aires protégées.

La mission d'ECN et le rôle qu'il joue au niveau régional explique l'intérêt porté à la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité sur la Côte-Nord. Ainsi, l'agrandissement du PMSSL interpelle ECN puisqu'il constitue un pas de plus pour la protection de l'environnement nord-côtier et contribue au développement durable de la Côte-Nord.

Par son adhésion au Réseau des conseils régionaux de l'environnement du Québec, ECN bénéficie de la force de ses partenaires dans chaque région de la province. Ainsi, il peut compter sur l'expertise de sa propre équipe en plus de celle au sein du réseau des conseils régionaux en environnement (CRE), cumulant ainsi diverses expériences et compétences en lien avec les différents enjeux environnementaux. Il siège également sur différents comités à l'échelle nationale et régionale permettant de saisir les enjeux associés à ce domaine. Les municipalités et institutions figurent parmi les partenaires prioritaires ciblés pour les actions de l'organisation.

À propos d'Environnement Côte-Nord

Environnement Côte-Nord est l'un des 17 membres du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ). Bien qu'il utilise aujourd'hui le nom usuel d'Environnement Côte-Nord (ECN), son appellation légale demeure Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN). Ainsi, et bien que l'organisme favorise la première, l'utilisation de l'une ou l'autre de ces formulations (ou des acronymes correspondants) est acceptable.

Mise en contexte et justification du projet d'agrandissement

Au Québec, les gouvernements fédéral et provincial travaillent ensemble depuis 2018 dans le cadre de l'Entente de collaboration Canada- Québec pour l'établissement d'un réseau d'AMP au Québec, chacune de ses aires se distinguant par leurs objectifs et régimes d'activités. Le modèle du PMSSL est unique, car les lois qui ont permis sa création lui sont propres. Elles définissent entre autres les limites, le mandat, le cadre administratif et les structures de gouvernance.

En juillet 2022, riche de 25 années d'existence, le comité de coordination du PMSSL a proposé aux gouvernements de considérer l'option évoquée dans le plan directeur de 2010 afin d'agrandir le territoire du parc marin. Les lois constituant le parc marin prévoient que les limites peuvent être modifiées par décret si les deux principales conditions suivantes sont rencontrées : il y a eu accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ; il y a eu consultation conjointe du public, notamment du comité de coordination. Ainsi, depuis l'automne 2023, le projet d'agrandissement du PMSSL a été présenté aux représentants de près de 230 organisations dans le cadre de consultations ciblées (Document d'information, 2024). Ces consultations ont mené à une proposition de territoire pour l'agrandissement du parc marin qui est soumis à la présente consultation publique. Le projet d'agrandissement actuel concerne 4 régions administratives, 8 MRC et 27 municipalités riveraines. La communauté de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik serait désormais riveraine du parc marin agrandi, au même titre que celle de la Première Nation des Innus Essipit dans le territoire actuel (Document d'information, 2024).

Rappelons également qu'en décembre 2022 avait lieu à Montréal la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP-15) qui débouchait sur le Cadre mondial de la biodiversité, aussi appelé Accord Kunming-Montréal (ci-après cadre mondial). L'un des objectifs du cadre mondial était de conserver 30 % du territoire marin d'ici 2030. À l'heure actuelle, au Canada, ce n'est que 15 % des zones marines et côtières qui sont actuellement protégées, soit 842 849 km², tandis qu'au Québec, ce taux est de 10 %, soit 16 140 km² (MPO, 2024).

Le Canada et le Québec n'ont donc que sept ans pour plus que doubler la superficie de leurs AMP. Devant ce délai serré, l'acceptation du projet d'agrandissement du PMSSL nous apparaît non seulement souhaitable, mais nécessaire. Mais au-delà de l'atteinte d'une cible chiffrée, les qualités intrinsèques de ce projet justifient tout à fait celui-ci, en autant que les ressources nécessaires soient mises à la disposition des gestionnaires du PMSSL afin qu'ils puissent assurer une gestion efficiente et pérenne du parc.

Commentaires généraux

Selon les gestionnaires du PMSSL, le projet d'agrandissement serait une occasion de : rehausser la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées; valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve Saint-Laurent; acquérir des connaissances scientifiques, appuyer le maintien et le développement d'une offre touristique durable associée au Saint-Laurent.

En effet, parmi les bénéfices écologiques des AMP, on retrouve la possibilité d'offrir des habitats pour des périodes cruciales de la vie comme l'accouplement, la mise bas, l'élevage des petits, la protection des couloirs de migration, la contribution au rétablissement et à la restauration des espèces et des habitats et à une résilience accrue dans un contexte de dérèglements climatiques. Quant aux bénéfices sociaux et économiques, pensons à la possibilité d'approfondir notre connaissance des écosystèmes marins qui permettront l'encadrement d'activités durables, comme le tourisme et les loisirs.

La liste verte de l'UICN du Québec fait la liste de 17 critères essentiels permettant de s'assurer de l'efficacité des AMP. Ces critères se regroupent selon 4 piliers, soit la bonne gouvernance, la planification et la conception solide, la gestion efficace et les résultats de conservation (Tableau 1).

 <p>1. Bonne gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none">1.1. Garantir la légitimité et l'expression des opinions1.2. Atteindre la transparence et la responsabilité dans les prises de décision1.3. Permettre la vitalité de la gouvernance et la capacité d'adaptation de la gestion	 <p>2. Conception et planification solide</p> <ul style="list-style-type: none">2.1. Identifier les valeurs principales du site2.2. Concevoir le site pour une conservation à long terme des valeurs principales2.3. Comprendre les menaces et les défis qui affectent les valeurs principales du site2.4. Comprendre le contexte social et économique	 <p>3. Gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none">3.1. Développer et mettre en œuvre une stratégie de gestion à long terme3.2. Gérer les conditions écologiques3.3. Gérer dans le contexte social et économique de la région3.4. Gérer les menaces3.5. Appliquer efficacement et équitablement les lois et règlements3.6. Gérer l'accès, l'utilisation des ressources et les visites3.7. Mesurer la réussite	 <p>4. Conservation réussie</p> <ul style="list-style-type: none">4.1. Démontrer la conservation des valeurs naturelles principales4.2. Démontrer la conservation des services écosystémiques4.3. Démontrer la conservation des valeurs culturelles principales
--	---	---	---

Tableau 1 : Présentation des quatre piliers et dix-sept critères selon la liste verte de l'UICN

Source : UICN, 2023

Ainsi, pour être efficaces, les AMP doivent être bien planifiées afin de protéger toute l'étendue de la biodiversité d'une région. Désigner de grandes zones protégées et de conservation sans mettre en place une surveillance ni mesures exécutoires efficaces discréditera les objectifs sociaux et environnementaux que les cibles doivent soutenir (WWF, 2023). Évidemment, face à la crise climatique et au déclin de la biodiversité, ces objectifs seront appelés à évoluer au fil du temps et demanderont une adaptation aux nouvelles réalités. Les orientations et les cibles présentées dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (Cadre mondial) (SCDB, 2022) ainsi que dans le Plan nature 2030 (MELCCFP, 2024) doivent évidemment être prises en compte lors ces mises à jour.

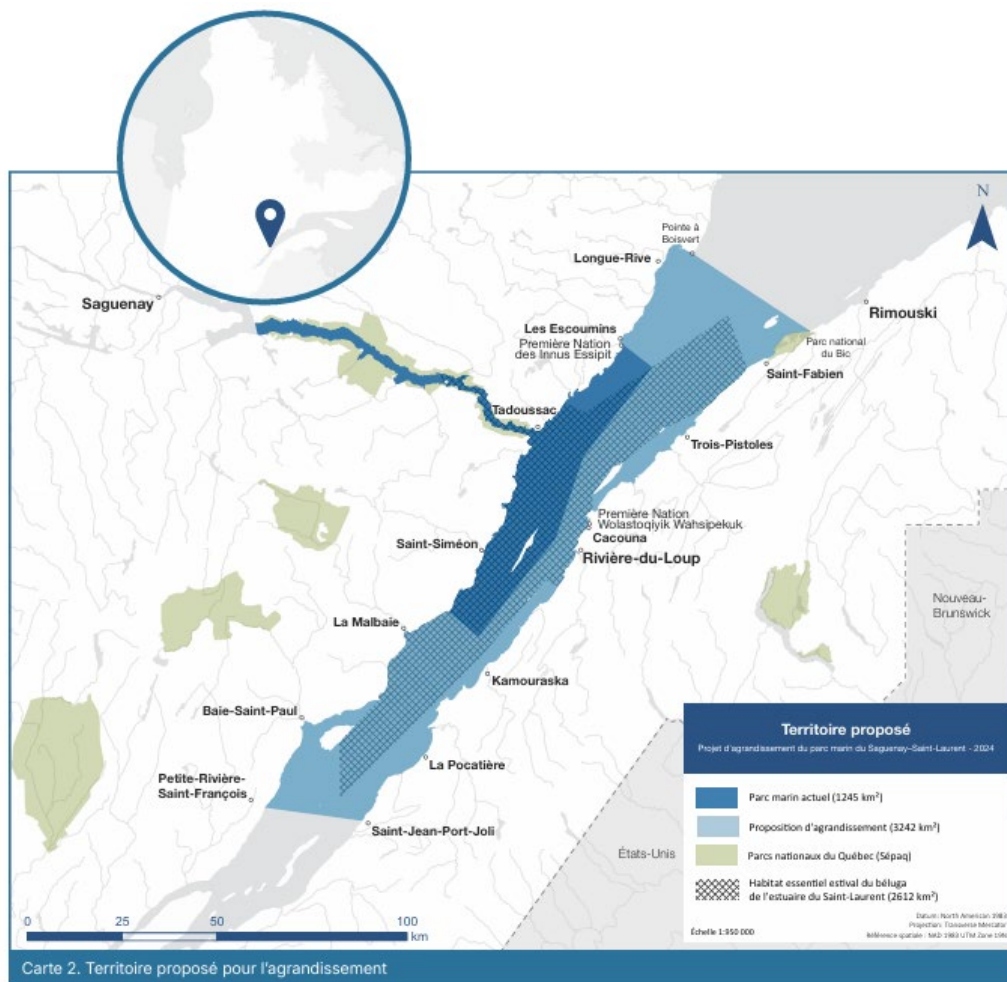
LE PMSSL fait actuellement face à plusieurs menaces d'origines anthropiques et climatiques et une partie de celles-ci sont appelées à s'amplifier dans le futur. En effet, si la tendance se maintient, nous pouvons s'attendre à ce que les activités en mer (marine marchande, croisières, traversiers, excursions en mer, navigation de plaisance, excursions en kayak de mer et les opérations maritimes) continuent d'augmenter (Chion *et al*, 2009 et Turgeon, 2019). Également, les changements climatiques (CC) entraîneront des modifications importantes, pensons notamment à la couverture de glace, à la température de l'eau et à l'accroissement de l'érosion côtière.

C'est en gardant ces éléments en tête qu'ECN a donc évalué le projet d'agrandissement du PMSSL.

Commentaires spécifiques

1. Territoire proposé pour l'agrandissement

La superficie du territoire proposé pour l'agrandissement est de 3 242 km². L'agrandissement porterait la superficie totale du parc marin à 4 487 km², soit 3,6 fois sa superficie actuelle. Comme dans le parc marin actuel, le territoire inclut la colonne d'eau et les fonds marins. Il s'étend jusqu'à la ligne des hautes marées ordinaires, soit la délimitation des terres publiques du Québec en milieu marin. Les propriétés privées, les îles et les aménagements maritimes (ports et marinas) sont exclus de la proposition (Portrait du territoire, 2024).

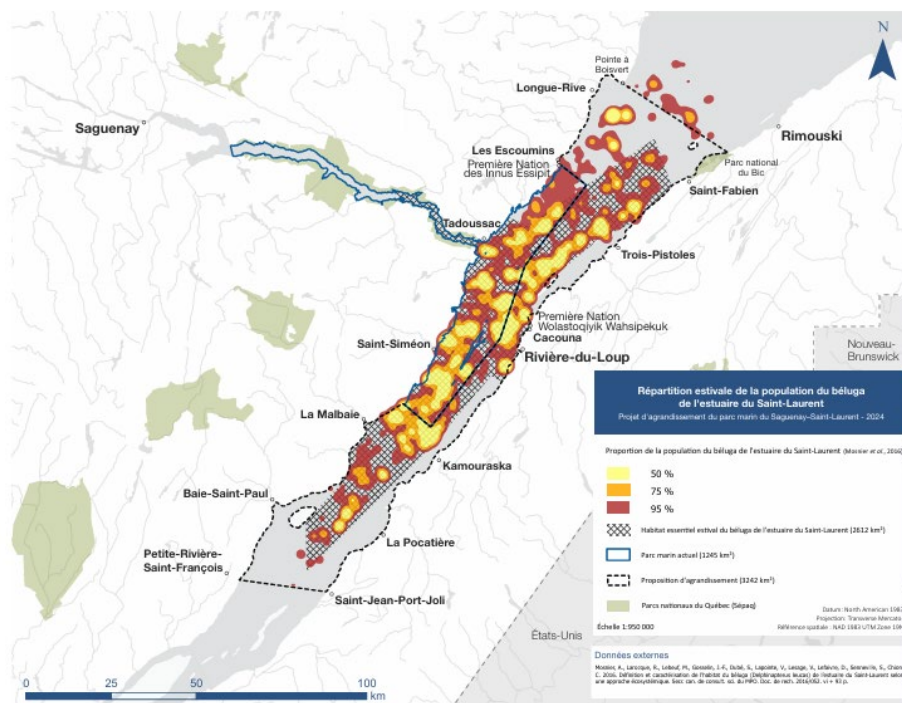


Carte 1 : Territoire proposé pour l'agrandissement du PMSSL

Source : Portrait du territoire, 2024

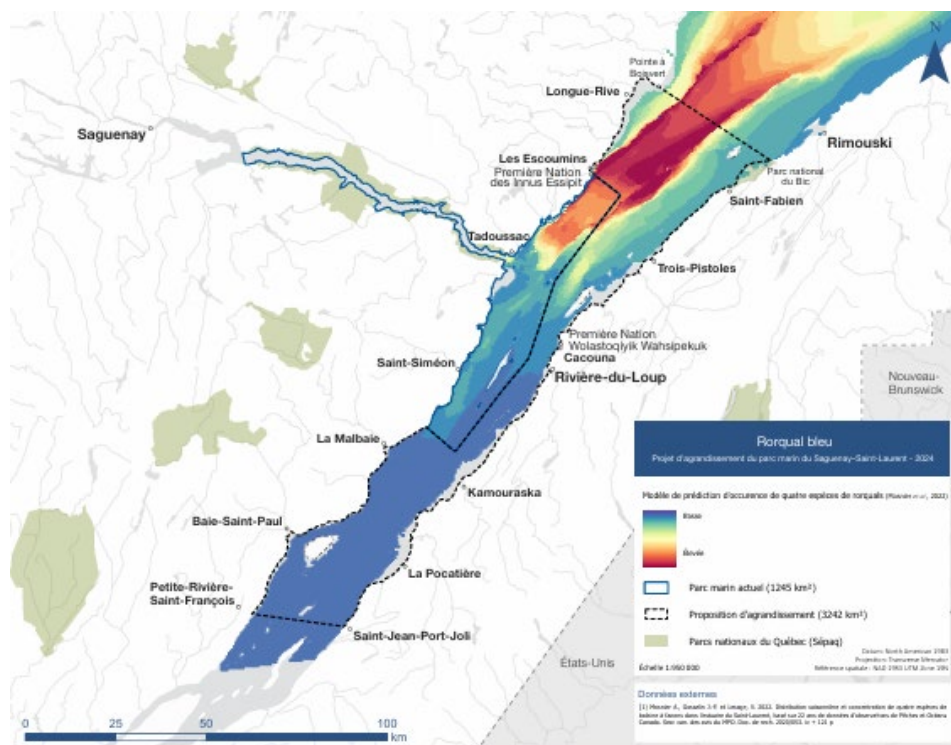
Le projet d'agrandissement concerne quatre régions administratives, huit MRC et 27 municipalités riveraines, ce qui souligne l'ampleur et l'impact potentiel du parc sur les communautés locales, et vice-versa. La reconnaissance de la communauté de la Première Nation Wolastoqiyik Wahišipekuk comme riveraine du parc agrandi, aux côtés de la Première Nation des Innus Essipit, met en avant l'importance de la participation autochtone dans la gestion des ressources maritimes.

ECN se réjouit de cette proposition qui permet de connecter les deux rives, tel qu'il avait été recommandé dans l'un des mémoires déposés en 2008 (Nature Québec, 2008). Tel que mentionné un peu plus haut, l'agrandissement permettra de protéger l'intégralité de l'habitat essentiel estival du béluga ainsi qu'une partie des aires d'alimentation davantage fréquentées par les rorquals (cartes 2 et 3).



Carte 2 : Répartition estivale du béluga dans le PMSSL

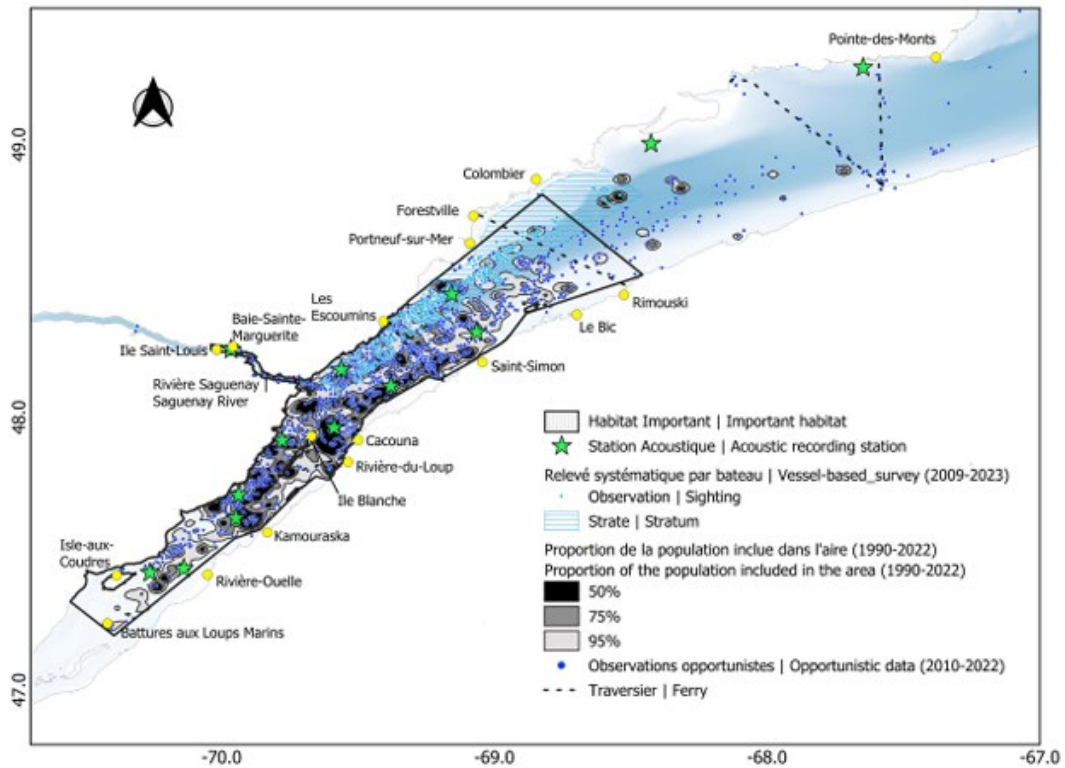
Source : Pêches et Océans Canada (MPO), 2024



Carte 3 : Répartition du rorqual bleu dans l'estuaire

Source : Mosnier *et al.*, 2022

À noter que seulement les fréquentations estivales sont présentées. En effet, une brève mention est faite quant à leur présence dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent durant les autres périodes de l'année, mais sans donner davantage de précision. Pourtant, dans un article paru en 2021, on apprend que le MPO débutait un important programme de recherche afin de déterminer les secteurs privilégiés par les bélugas en dehors de la saison estivale et que ces travaux pourraient mener à un agrandissement de leur habitat jugé « essentiel », et donc à de nouvelles mesures de protection pour cette espèce menacée (Le Devoir, 2021). Un rapport a ainsi été déposé par le MPO en septembre 2024. On peut y observer que l'habitat jugé essentiel s'étend au-delà de la limite proposée dans le portrait (cartes 4 et 5).



Carte 5 : Habitat important pour le béluga fréquentant ESL de juin à octobre

Source : MPO, 2024

Dans une étude de 2019, on mentionnait que les écorégions situées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent étaient en état de crise. C'est-à-dire que les écosystèmes de ces régions étaient hautement menacés par des pressions qui, selon eux, pourraient être gérées efficacement par des AMP. Cependant, l'emplacement des AMP dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent semblerait être choisi de manière à ne pas nuire aux activités commerciales qui exercent des pressions sur les écosystèmes marins (Kuempel *et al.*, 2019)

ECN constate que la partie vers l'est (soit entre la pointe à Boisvert et la limite de la réserve aquatique projetée de Manicouagan pour la rive nord et entre le Bic et Rimouski pour la partie sud) a été soustrait dans le projet d'agrandissement actuel. Ceci valide donc en partie les affirmations précédentes à l'effet que le choix des emplacements des AMP vise à limiter les impacts socio-économiques. Bien que nous comprenions que ce rapport ait été déposé après le début du processus consultatif, ECN considère que les limites devraient être ajustées dès maintenant à la lumière des résultats obtenus récemment par le MPO. Cela permettrait également d'inclure une plus grande proportion de l'aire de répartition du rorqual bleu. Nous sommes conscients qu'un tel changement serait perçu négativement par certains, mais les mesures actuelles permettent le maintien de certaines activités commerciales, tout en assurant

davantage le maintien des populations grâce, notamment, à de meilleurs suivis scientifiques et davantage de sensibilisation des usagers.

Pour les aménagements maritimes qui ne détiennent pas de lot de grève et qui se situent en eau profonde, il est prévu d'exclure un rayon de 25 m autour de l'infrastructure. Peu d'informations est donnée quant aux mesures mises en place dans ces zones et l'ampleur des superficies que ces exclusions représentent n'est pas présentée.

Un financement adéquat et des ressources humaines compétentes et suffisantes sont des éléments déterminants dans l'efficacité des AMP. En effet, une étude a révélé que les AMP qui manquent de ressources financières et humaines n'atteignaient pas leurs objectifs (Gill *et al.*, 2017). Selon cette étude, ces carences ont des impacts sur l'efficacité des AMP en influençant notamment la surveillance, le suivi, l'application des lois, l'administration, l'implication des communautés et les pratiques de tourisme durable. Ainsi, tel que soulevé par des citoyens lors des séances d'information, ECN a des craintes quant aux ressources qui seront disponibles pour assurer notamment une surveillance et la mise en place d'activités de sensibilisation.

Recommandation 1

ECN recommande d'ajuster la délimitation actuelle afin de tenir compte des nouveaux résultats déposés par le MPO quant à l'habitat essentiel du béluga. Envisager à tout le moins de présenter un plan visant à agrandir davantage les limites dans un court délai.

Recommandation 2

ECN recommande de rendre disponible sur le site Internet une carte illustrant l'ensemble des exclusions situées à l'intérieur du PMSSL actuelles et futures.

Recommandation 3

ECN recommande que les gestionnaires présentent des mesures qui sont mises en place pour limiter le dérangement des espèces marines ex. interdiction de délestage, plan d'intervention en cas de déversement dans les zones d'exclusions actuelles et futures.

Recommandation 4

ECN recommande que dès l'acceptation de l'agrandissement du PMSSL, les deux paliers de gouvernement présentent un cadre financier adapté aux nouvelles réalités du parc, afin que les gestionnaires puissent fournir, dans un délai raisonnable, un plan de travail considérant les ressources disponibles et les étapes nécessaires pour la mise en place de surveillance supplémentaire ainsi que davantage d'activités de sensibilisation.

2. Éléments d'intérêt écologique

Tel que décrit dans les documents déposés par Parcs Canada (PC), l'estuaire du Saint-Laurent représente un écosystème riche où les eaux salées de l'Atlantique se mélangent aux eaux douces du fleuve. Cette mosaïque d'habitats abrite une biodiversité remarquable, notamment des espèces emblématiques comme le béluga, les rorquals bleus et communs (*Balaenoptera musculus* et *Balaenoptera physalus*), la baleine noire (*Eubalaena glacialis*), les phoques (*Halichoerus grypus*, *Phoca vitulina* et *Pagophilus groenlandicus*) et le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*) ainsi qu'un garde-manger exceptionnel où s'accumulent notamment du macrozooplancton (krill) et des poissons pélagiques (capelan, éperlan). Dans le PMSSL, ce sont treize espèces qui possèdent divers statuts de précarité (Portrait du territoire, 2024). L'agrandissement du parc permettrait de renforcer la protection de ces espèces et de leurs habitats, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité marine.

Fort est de constater que le PMSSL est constitué d'un écosystème ouvert, dont les limites sont difficiles à définir. De plus, plusieurs espèces marines ont des cycles biologiques qui les amènent à entreprendre de longues migrations annuelles. Pensons aux poissons anadromes et aux rorquals par exemple. Également, face aux changements climatiques et à leurs impacts de plus en plus grands sur les écosystèmes et les communautés riveraines, une flexibilité sera nécessaire afin de pouvoir mener des actions en dehors de limites précises et ainsi s'assurer davantage l'atteinte des objectifs de protection. Par exemple, sensibles aux perturbations d'origine humaine, les zones côtières herbacées gagneraient à être intégrées au PMSSL, ce qui favoriserait leur préservation et permettrait le maintien de leurs services écologiques multiples (ex. limiter l'érosion côtière, stabiliser les sols et constituer de puits de carbone durables).

Dans le rapport sur l'état du PMSSL de 2007, un portrait de l'état de santé de l'estuaire maritime, l'estuaire moyen et le fjord était présenté (voir tableau 2). On y mentionnait notamment que bien que l'estuaire moyen soit considéré comme la « pouponnière du parc marin » pour plusieurs espèces, c'est la région la moins bien connue. La région du fjord est quant à elle mieux documentée et en raison de la présence de contaminants persistants et de la précarité des populations de poissons de fond, son état de santé étant jugé préoccupant. Il en était de même pour les milieux côtiers dû à des apports de contaminants importants dans les cours d'eau provenant de l'ensemble des bassins versants situés en périphérie.






Indicateur	État et tendance	Justification
1. État de l'écosystème de l'estuaire moyen 53 % de la superficie du parc marin		L'estuaire moyen est peu connu du point de vue biologique. Il abrite des habitats sensibles, comme des frayères et des aires d'élevage, qui permettent le renouvellement des populations de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons et de mammifères marins, dont le béluga. La contamination bactériologique occasionne la fermeture de secteurs coquilliers et la contamination toxique est limitée à certains endroits.
2. État de l'écosystème de l'estuaire maritime 30 % de la superficie du parc marin		Cet écosystème est affecté par la sédimentation de polluants persistants provenant du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent, par les variations de l'abondance du zooplancton, et par l'appauvrissement en oxygène des eaux profondes près de la limite aval du parc marin. De plus, plusieurs sites de cueillette de mollusques sont fermés pour cause de contamination bactériologique.
3. État de l'écosystème du fjord du Saguenay 17 % de la superficie du parc marin		La cueillette de mollusques est interdite dans le Saguenay en raison de la contamination bactériologique. Les populations de poissons de fond sont dans un état précaire et font l'objet de la pêche récréative. Des polluants persistants dans les sédiments de surface sont recouverts par de nouveaux sédiments, mais ceux-ci peuvent contenir de nouveaux polluants dont les effets sont moins bien connus.
4. État de la biodiversité		Le nombre d'espèces connues dans le parc marin est stable. Treize espèces sont désignées en péril et la situation de leurs populations est préoccupante, d'autant plus que les menaces à leur rétablissement s'accroissent. Le parc marin comprend des habitats importants pour les espèces en péril, mais aucun habitat spécifique n'est protégé. La population de bélugas ne montre pas encore de signe de rétablissement.
5. État du milieu côtier et des bassins versants		Les activités humaines pratiquées en milieu côtier et dans les bassins versants des cours d'eau se déversant dans le parc marin ont un impact sur son état. L'érosion des berges, les travaux d'enrochement et le développement côtier sont des menaces importantes. Les marais et les bancs de zostère ne sont que partiellement connus, malgré qu'ils soient des habitats très importants.

Tableau 2 : Indicateurs de l'état des écosystèmes marins, de la biodiversité du milieu côtier et des bassins versants

Source : Ménard, N. et al, 2007

Ainsi afin de maintenir la biodiversité dans le PMSSL, cinq éléments jugés importants étaient présentés dans le plan directeur de 2010, soit le rétablissement des espèces en péril et la protection de leur habitat, dont le béluga du Saint-Laurent, le rorqual bleu, l'esturgeon noir et le garrot d'Islande; le maintien de la biodiversité et de l'état de santé des poissons du fjord; la protection des espèces fourragères et de leurs zones de frai et d'autres espèces jouant des rôles clés dans l'écosystème.

Dans les documents déposés dans le cadre de cette consultation publique, il aurait donc été intéressant que le rapport prévu en 2022 sur l'état de santé récent du PMSSL soit également présenté afin de pouvoir comparer avec les données antérieures et d'ainsi permettre une meilleure évaluation des différentes mesures mises en place jusqu'à maintenant. En effet, selon une présentation effectuée en 2019 par des gestionnaires du PMSSL, on apprend notamment que 19 mesures découlant du rapport de 2007 avaient été mises en place et que quatre espèces servaient d'indicateurs pour évaluer l'état de santé du PMSSL (Diagramme 1).

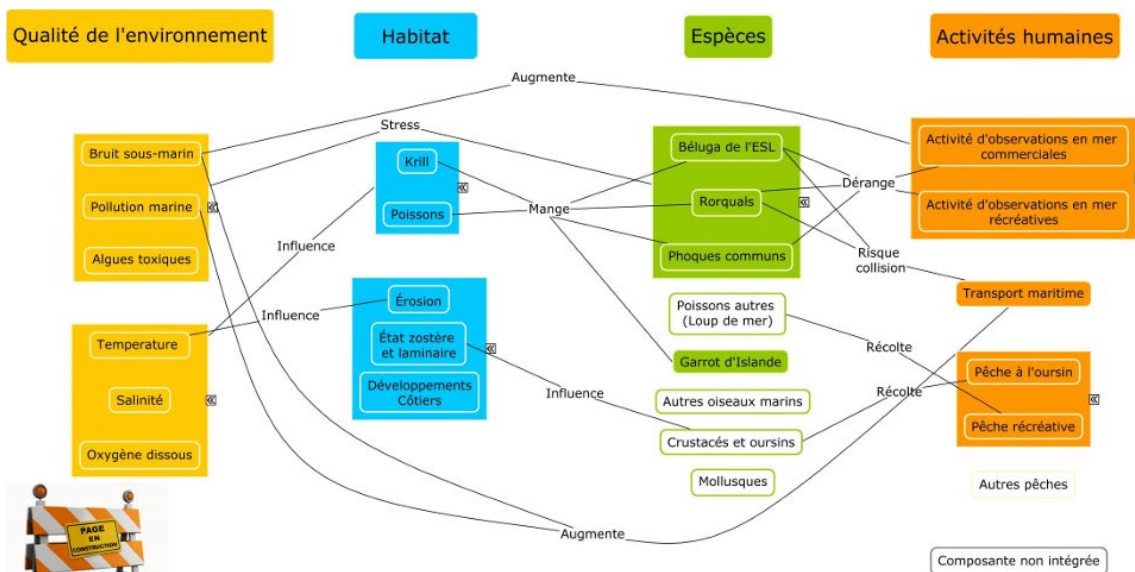


Diagramme 1 : Illustration des indicateurs mesurés à l'intérieur du PMSSL

Source : Renard, 2019

Bien que nous comprenions l'urgence d'agir face aux espèces à statut, il aurait été intéressant que davantage d'informations soient données sur les autres espèces, dont les espèces faisant partie du régime alimentaire des bélugas, tel le capelan, le lançon, le hareng et l'anguille d'Amérique.

Dans le cadre de la préparation de ce mémoire, ECN a pu consulter différentes ressources citées dans les documents déposés et a pu mettre la main sur d'autres études, mais par souci de transparence et d'accessibilité pour tous, il aurait été intéressant que le PMSSL centralise ces études et les rende disponibles à tous.

Recommandation 5

ECN recommande que lors de la mise à jour du rapport de l'état du PMSSL, un tableau synthèse pour chacune des espèces d'importance illustrant leur état de santé passé et actuel soit rendu disponible sur le site Internet.

Recommandation 6

ECN recommande de centraliser les études effectuées et les rendre disponibles à tous sur le site Internet du PMSSL. Aussi, ECN appuie la mesure 46 du Plan de rétablissement 2024 ' qui consiste à « favoriser le développement et la mise en œuvre d'un réseau permettant l'échange de connaissances sur les bélugas et les menaces qui les affectent ».

3. Les principales menaces présentes sur le territoire

La population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent connaît un déclin d'environ 1 % par année depuis le début des années 2000 (MPO, 2016). La situation demeure préoccupante, surtout en comparaison avec le taux de croissance attendu pour une population de bélugas en santé, qui devrait se situer entre 2,5 % et 4 % par année. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation, notamment une mortalité anormalement élevée des nouveau-nés et des femelles gestantes, ainsi qu'une dégradation de la condition physique des bélugas, suggérant des perturbations dans leur alimentation. On apprenait également en 2023, que la population du béluga avait été par le passé sous-estimée et quelle serait plutôt de l'ordre des 1850 individus versus environ 900. Le programme de rétablissement du béluga vise à augmenter l'effectif de la population à 7 070 individus, ce qui correspond à 70% de l'effectif d'origine (MPO, 2024). Tel que présenté dans les documents soumis au processus consultatif, plusieurs efforts de conservation ont été mis en place depuis la création du PMSSL pour inverser cette tendance, mais à la lumière de la situation actuelle de la population des bélugas, fort est de constater qu'il devient crucial de renforcer les mesures de protection et de conservation pour favoriser le rétablissement de cette population emblématique du Saint-Laurent.

Dans les prochaines sections, ECN soulignera les principaux impacts affectant les écosystèmes retrouvés dans le PMSSL. À noter que ces menaces n'affectent pas que les bélugas et que toute diminution de ces impacts aidera l'ensemble des espèces et des écosystèmes présents. Ainsi, les diverses mesures mises en place devraient également profiter à d'autres espèces en péril qui fréquentent l'estuaire du Saint-Laurent et qui font également face à des menaces communes, notamment au rorqual bleu, population de l'Atlantique nord-ouest, à la baleine noire de l'Atlantique Nord, et au rorqual commun, population de l'Atlantique.

3.1 Contaminants environnementaux

Les bélugas étant en haut de la chaîne trophique sont également de bons indicateurs de la qualité de leur environnement. En effet, ils accumulent des substances toxiques telles que les polychlorobiphényles (PCB), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les métaux lourds comme le mercure ainsi que des composés émergents ou introduits au cours des dernières décennies tels les produits ignifuges, les produits pharmaceutiques et les produits d'hygiène personnelle, les toxines bioaccumulables persistantes et les hydrocarbures. Ces contaminants peuvent provoquer des cancers, des troubles reproductifs et neurologiques et affaiblir le système immunitaire, rendant notamment les bélugas plus vulnérables. Bien que de grandes améliorations soient survenues au cours des dernières décennies, il demeure que le fleuve du St-Laurent subit toujours un apport important de contaminants provenant des Grands-Lacs mais également de ses tributaires ainsi que des déversements des eaux usées par

plusieurs municipalités périphériques et divers types de navires et d'embarcations de plaisance. Selon l'Atlas de l'eau, le PMSSL est l'AMP qui semble subir le plus de pressions anthropiques liées à la pollution dans son bassin versant. Dans le bassin versant du fjord du Saguenay, on retrouve un plus grand nombre de sites industriels, de stations d'épurations des eaux et d'ouvrages de surverse que dans les bassins versants des autres AMP. De plus, en 2019, plusieurs de ces sites industriels et municipaux ne répondaient pas aux critères de conformité pour les eaux usées (MELCCFP, 2019).

Les résultats présentés dans une étude parue en 2012 montraient que les écosystèmes étaient exposés à différentes sources de contaminants, à la fois interne et externe au PMSSL et qu'en fonction de la localisation des sources, la distribution était hétérogène. Plus particulièrement, ils ont trouvé des preuves d'une exposition aux effluents municipaux (coliformes fécaux, nitrates, phosphates, métaux lourds), au trafic maritime (HAP) et à la contamination diffuse en provenance de l'amont (métaux, HAP) (Lemaire, 2012).

Dans le plan directeur de 2010, les actions prioritaires pour diminuer ces déversements étaient : élaborer une stratégie d'accompagnement des intervenants pour améliorer la gestion des eaux usées des municipalités; élaborer une stratégie avec le milieu et les ministères concernés afin que soit installé au moins un poste de vidange des eaux usées des bateaux circulant dans le PMSSL. Pourtant, dans les documents déposés dans le cadre du présent projet, aucune mention n'est faite sur ce sujet.

Recommandation 7

ECN recommande de poursuivre les efforts de recherche sur les différents contaminants et d'approfondir les analyses des impacts potentiels de nouvelles sources de contamination, tel les produits ignifuges. Aussi, ECN appuie les mesures 3 à 8 du Plan d'action pour le béluga 2024 visant les contaminants ainsi que les déversements accidentels.

Recommandation 8

ECN recommande de prioriser les efforts de gestion sur l'amélioration du traitement des eaux usées municipales et un meilleur encadrement des déversements effectués par les différents utilisateurs dans les secteurs de l'embouchure et de l'estuaire maritime du PMSSL.

3.2 Dérangement anthropique et dégradation des habitats

Les activités humaines, telles que le développement côtier, les déversements de polluants, les activités d'entretien des sites portuaires ainsi que les dégradations naturelles, comme l'érosion côtière, détériorent les habitats essentiels de plusieurs espèces, dont le béluga, limitant les zones propices à leur reproduction et à leur alimentation (Rapport suivi, 2007).

L'augmentation du trafic maritime peut affecter l'état du parc marin de plusieurs façons. Le trafic maritime motorisé est évalué à 91 000 passages par année, dont la moitié est attribuable aux traversiers, en plus d'environ 60 000 jours-visites en kayak. Les effets d'augmentation de la navigation dans une partie de l'habitat du béluga du Saint Laurent doivent être examinés en prenant en compte les effets cumulatifs de l'ensemble des autres pressions anthropiques potentiellement nuisibles. Ainsi, le trafic maritime à la suite de différentes initiatives comme Avantage Saint-Laurent du ministère des Transports et Mobilité durable (MTMD), l'exploitation minière dans le cours supérieur de la rivière Saguenay et le tourisme vont sans doute s'intensifier en raison des nouveaux aménagements portuaires et par conséquent augmenter les niveaux de bruit ambiant dans plusieurs secteurs de l'habitat essentiel du béluga de l'ESL. Sans aller dans les détails, il a été démontré par plusieurs études que cette pollution sonore peut entraîner un stress chronique et affecter la santé globale des individus.

Dans le plan de gestion des activités en mer de 2011 à 2017, l'une des actions mentionnées était de poursuivre le monitoring et évaluer les améliorations pouvant être apportées ou les autres modes de franchissement possibles.

En 2023, la société des transports du Québec annonçait un projet d'acquisition de trois traversiers électriques rechargeables - une première au Québec - destinés aux traverses de L'Isle-aux-Coudres et de Sorel-Tracy. Chaque traversier en service réduirait ses émissions de GES d'environ 95 %. La livraison du premier navire est estimée à 2030 (Journal de Montréal, 2023). Bien qu'ECN se réjouit de cette annonce, face aux déclinés de certaines espèces dans le fleuve Saint-Laurent et l'importance de l'impact des traversiers sur celles-ci, la venue d'un tel traversier pour la desserte de Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac ou celle de Rivière-du-Loup et St-Siméon aurait également été souhaitable. Ainsi, outre les bénéfices sur les GES, des bénéfices sur la biodiversité auraient pu être mesurés.

Des études sont en cours actuellement pour déterminer si le port de Cacouna, situé en eaux profondes, serait une solution de rechange à considérer pour la traverse Saint-Siméon-Rivière-du-Loup. En 2022, le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup consistait à draguer 60 000 m³ de sédiments dans une zone de 26 500 m² et à rejeter les sédiments dragués dans une aire de dépôt en eaux libres située à 3 km au nord-est du quai.

Bien que le dérangement causé par le dragage serait écarté, la possibilité que l'un de ses traversiers se dirige dans le futur vers Cacouna inquiète ECN puisque, notamment, des études ont démontré que la rive sud de l'estuaire est un endroit fréquenté par les femelles et leurs veaux.

Recommandation 9

ECN recommande que les travaux de dragage dans les ports et les marinas se déroulent à l'automne, soit en dehors de la période de mise bas et l'élevage des bélugas.

Recommandation 10

ECN recommande de poursuivre les efforts en lien avec le programme d'écomarina ainsi que l'harmonisation de la planification du PMSSL dans les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté, concernant par exemple la protection des marais, des frayères, des paysages et des bassins versants, tel que proposé dans Plan de gestion des activités en mer de 2011-2017.

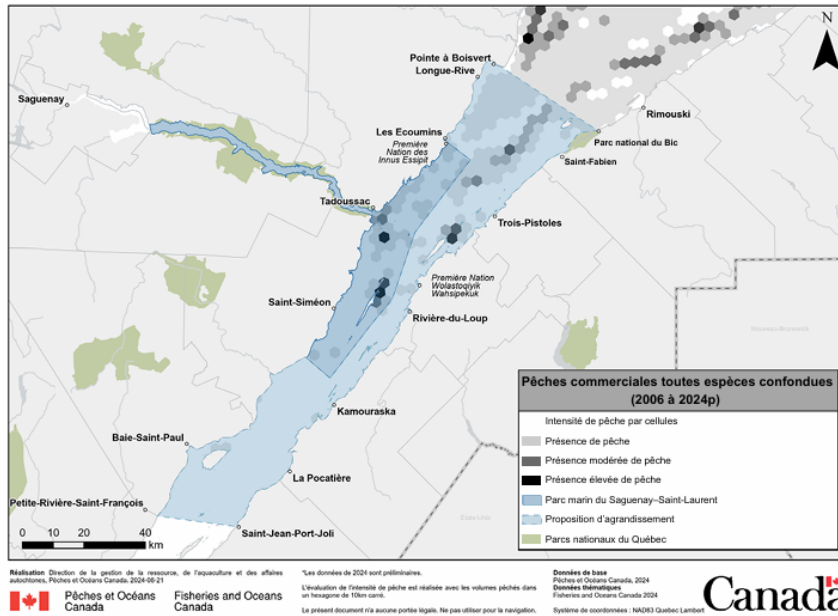
Recommandation 11

ECN recommande de bien évaluer les impacts sur les espèces à statut de l'ESL et ses écosystèmes qui surviendraient si le port de Cacouna remplaçait celui de Rivière-du-Loup pour la traverse.

3.3 Réduction de l'abondance, de la disponibilité et de la qualité des proies

Il est important de rappeler que le PMSSL est une AMP multi-usage qui permet donc plusieurs activités, dont la pêche commerciale. Les activités de pêches sont interdites seulement dans les zones de préservation intégrale (3 % de la superficie du parc) et de protection spécifique (42 % de la superficie du parc) (Plan directeur, 2010).

La carte 6 illustre la localisation des efforts de pêche commerciale dans l'ESL. Dans les limites du PMSSL, la pêche à l'oursin représente la principale activité de pêche commerciale. Les pêches étant plus diversifiées dans le territoire proposé pour l'agrandissement, la diversité des pêches, la valeur des débarquements et le nombre de permis de pêche commerciale actifs augmenteraient de manière modérée (Portrait du territoire, 2024). Dans le fjord du Saguenay, aucun prélèvement commercial n'est autorisé, mais la pratique des pêches récréatives est également préoccupante, car les niveaux d'exploitation ne tiennent pas nécessairement compte de la capacité des écosystèmes à soutenir ces activités.



Carte 6 : Efforts de la pêche commerciale des espèces marines relevant de la juridiction fédérale dans l'ESL

Source : Portrait du territoire, 2024

Durant les dernières décennies, la surpêche et les changements environnementaux ont diminué la quantité et la qualité des proies disponibles pour les bélugas, compromettant leur alimentation et leur survie. Dans le plan directeur de 2010, on mentionnait d'ores et déjà que la pratique des pêches commerciales dans la portion estuarienne du PMSSL était préoccupante compte tenu du peu de connaissances sur le niveau des prélèvements, sur le rôle de chaque espèce dans l'écosystème et sur le renouvellement des espèces exploitées. Ainsi, la pêche n'est ne semble pas encore gérée selon l'approche écosystémique ni selon le principe de prudence. Cependant, dans plusieurs documents consultés, on mentionne que des principes de gestion de pêches modèles sont en cours d'élaboration.

Recommandation 12

ECN recommande de fournir un rapport illustrant les différentes avancées en lien avec les pratiques de pêche jugées exemplaires.

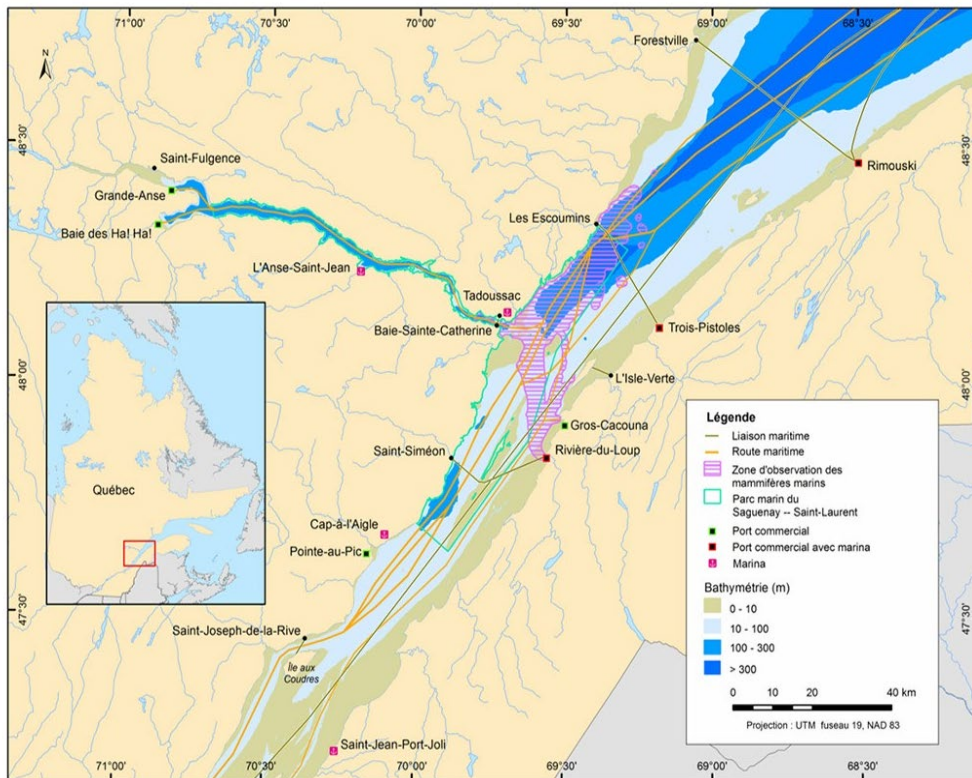
Recommandation 13

ECN recommande de poursuivre les efforts quant au suivi de la quantité et la qualité des proies disponibles.

3.4 Collisions et empêtements

L'augmentation du trafic maritime ainsi que la pratique de pêche commerciale, outre étant une préoccupation pour la sécurité publique, l'environnement et les conflits d'usage, accroît le risque de collisions et d'empêtements, pouvant entraîner des blessures graves ou la mort d'espèces marines, dont les bélugas. De plus, une des menaces communes aux mammifères marins présents est le niveau de bruit ambiant occasionné par les différentes activités en mer. Les bruits d'origine anthropique peuvent entre autres masquer les sons qu'émettent les mammifères marins pour communiquer, s'orienter et trouver leurs proies, altérer leur comportement ou entraîner des pertes d'audition temporaires ou permanentes. Le béluga est particulièrement sensible à de tels bruits dans l'ESL puisqu'il y réside en permanence (ECCC, 2020).

Les secteurs à risque pour les collisions se situent quant à eux particulièrement dans la voie maritime et dans la zone de circulation intense à l'embouchure du Saguenay (Carte 7).



Carte 7 : Illustration des zones où se déroulent les principales activités anthropiques

Source : ECCC, 2020

On estime qu'environ 5000 transits ont lieu dans le parc marin et le territoire proposé pour l'agrandissement et qu'environ 99 % des transits de 2023 dans le territoire proposé pour

l'agrandissement ont également eu lieu à l'intérieur des limites actuelles du parc marin (Portrait du territoire, 2024). En effet, en raison de la profondeur des eaux, le transport maritime se fait actuellement presque exclusivement dans la partie nord de l'estuaire. Tel que décrit à la section 4.1, grâce à une mesure volontaire instaurée depuis 2013, la vitesse de navigation a été réduite sur une partie des zones présentées à la carte 5. Cette mesure a permis de diminuer les collisions ainsi que le bruit ambiant.

À ceux-ci s'ajoutent des dizaines de milliers de transits effectués par cinq lignes de traversiers qui opèrent dans divers secteurs de son habitat d'été (Tableau 3) ainsi que plusieurs centaines de transits occasionnés par les multiples départs journaliers de l'industrie d'observation des mammifères marins et les plaisanciers qui opèrent également dans le secteur.

Traverse maritime	Distance (km)	Nombre de traversées en 2022-2023	Nombre de passages de personnes	Nombre de passages de véhicules
Saint-Siméon-Rivière-du-Loup	27	1 606	146 276	70 506
Les Escoumins-Trois-Pistoles ²⁰	28	475	32 095	12 141
L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive	3,7	12 050	534 463	282 507
L'Île-Verte	7	1 059	16 890	7 594

Tableau 3 : Achalandage des traverses maritimes en activité dans le territoire proposé

Source : Portrait du territoire, 2024

Dans ce tableau, la traverse de Baie-Ste-Catherine-Tadoussac est absente. Comme on peut le constater dans le rapport annuel de 2023-2024 de la Société des traversiers du Québec (STQ), c'est plus de 35 609 traversées qui y ont eues lieu (Charlevoisien, 2024).

Dans la dernière décennie, le nombre de transits annuels associés aux croisières internationales était également en hausse constante, passant de 168 à 250. Pour ce qui est des excursions guidées, selon une étude parue en 2007, le nombre de sorties était évalué à environ 13 000. Dans cette étude, on mentionnait que cette industrie semblait connaître un déclin, caractérisant une industrie touristique ayant dépassé son stade de maturité (Chion *et al.*, 2009). Il est important de rappeler que depuis 2019, le secteur de conservation de l'estuaire moyen est exempt d'excursion commerciale aux baleines et les limites de la zone ont été définies en concertation avec les intervenants (Portrait du territoire, 2024).

Les activités de pêche commerciale entraînent la perte d'engins et d'équipement en mer. Il peut s'agir de filets, de lignes à pêche ou d'autres types de pièges à poissons, et leur présence pose une menace écologique pour les milieux marins et terrestres. ECN, tiens à souligner que, depuis

2021, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe chapeaute un groupe de travail régional qui s'est attelé à la tâche minutieuse du retrait de ces engins de pêche.

Recommandation 14

ECN recommande de rendre disponible sur leur site Internet les statistiques détenues relativement au nombre de collisions passées et actuelles pour l'ensemble des navigations.

Recommandation 15

ECN recommande de prendre en compte les effets cumulatifs de l'ensemble des pressions anthropiques potentiellement nuisibles reliées à la navigation. La Table de navigation durable soutenue par le comité ZIP Saguenay-Charlevoix est un modèle qui devrait être évalué davantage et

Recommandation 16

ECN recommande de divulguer l'ensemble des mesures qui auront été mises en place qui découlent du Plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga.

Recommandation 17

Environnement Côte-Nord recommande de soutenir davantage les initiatives qui visent à repérer et retirer les macro-plastiques polluants des milieux naturels et élargir leur portée. Le projet *Détection, récupération et élimination responsable des engins de pêche fantôme sur la Côte-Nord du Golfe* en est un bon exemple.

Recommandation 18

Environnement Côte-Nord recommande que le PMSSL travaille avec la STQ et le MTMD afin de poursuivre l'évaluation de différentes méthodes de franchissement qui visent à réduire l'ensemble des impacts (ex. bruit, collision, polluant) et continuer de développer des alternatives technologiques.

3.5 Menaces biologiques

Des proliférations d'algues nuisibles et des épidémies peuvent provoquer des intoxications ou des maladies chez les bélugas ainsi que d'autres espèces, affectant leur santé et leur survie. L'introduction de différentes espèces aquatiques envahissantes (EAE) entraîne également une modification des habitats et de l'abondance des espèces indigènes.

Tel que mentionné déjà en 1982, des réserves quant à l'intégrité des écosystèmes de ce milieu étaient soulevés, car les apports de contaminants provenant des activités agricoles, forestières et industrielles dans les bassins versants périphériques entraînaient des impacts

environnementaux notables. De plus, le trafic maritime dans l'ESL génère des risques importants, non seulement en raison du nombre de mouvements de navires mais également à cause de la nature des cargaisons qu'ils transportent et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) (Maltais, 2018).

Recommandation 19

Environnement Côte-Nord recommande d'intensifier les recherches quant aux différentes menaces biologiques possibles sur l'ensemble de l'ESL ainsi que la sensibilisation des citoyens et utilisateurs quant à celles-ci.

3.6 Changements climatiques

Les changements climatiques (CC) ont un impact sur la température des masses d'eau en surface comme en profondeur. Depuis le début des années 2000, les eaux de surface se réchauffent et des records de chaleurs ont été enregistrés durant l'été et l'automne. Les eaux profondes se réchauffent, quant à elles, de manière plus constante et rapide depuis la dernière décennie. Également, la couverture de glace a quant à elle diminué en volume et en durée. Ceci est sans parler des autres impacts des CC. Pensons à la perturbation des habitats résultant de l'érosion ainsi que l'augmentation des menaces biologiques.

Le béluga est une espèce très adaptée aux milieux froids, mais bien que la glace soit une caractéristique de l'habitat du béluga, au moins de façon saisonnière, la fonction spécifique de la glace dans son cycle biologique est incertaine. Selon différentes études, la glace de mer servirait d'abri contre les tempêtes ou les prédateurs, elle pourrait fournir des ressources alimentaires et pourrait aussi limiter l'occupation de l'habitat par des concurrents potentiels. Face aux CC, plusieurs incertitudes se pointent quant à ces impacts, notamment sur le béluga. Une certaine variabilité interannuelle et des tendances à long terme dans les habitudes migratoires est à prévoir ainsi qu'un changement dans les proies disponibles. Ces dernières années, certains chercheurs émettent l'hypothèse que les changements observés sur la couverture de glace entraînent des impacts quant à la capacité des femelles d'effectuer suffisamment de réserve énergétique afin d'être en mesure de mettre bas sans risque de mortalité de la femelle et de son veau.

Recommandation 20

Environnement Côte-Nord recommande de tenir compte les CC et leurs impacts appréhendés dans chacune des mesures étudiées ou mises en place afin d'assurer davantage la pérennité des espèces présentes et des écosystèmes.

4. Outils de conservation

4.1 Les mesures volontaires

L'une des mesures volontaires mise en place concerne l'industrie du transport maritime. Cette dernière s'est engagée en 2013 à réduire la vitesse de navigation à 10 nœuds entre le 1er mai et le 31 octobre dans les aires d'alimentation des grands rorquals, au large de La Haute-Côte-Nord (Portrait du territoire, 2024). La vitesse moyenne des transits est passée de 14,2 nœuds à 10,8 nœuds durant cette période.

ECN constate que plusieurs mesures de sensibilisation et d'éducation ont été mises en place au cours des dernières années afin de favoriser la conformité volontaire et l'adhérence des utilisateurs aux valeurs du parc.

Recommandation 21

Environnement Côte-Nord recommande d'accroître la portée de la zone de réduction volontaire de la vitesse de navigation à 10 nœuds entre le 1er mai et le 31 octobre à davantage de secteurs où la concentration d'espèces à statut est connue.

Recommandation 22

Environnement Côte-Nord recommande de sensibiliser davantage les plaisanciers puisqu'ils occupent une part importante de la navigation et qu'ils demeurent plus longtemps. Il serait intéressant que les gestionnaires du PMSSL renseignent la population quant aux différentes mesures envisagées pour sensibiliser davantage cette clientèle et la possibilité d'ajouter un volet de sensibilisation quant au Règlement sur les activités en mer (RAM) lorsque ces utilisateurs doivent suivre leur formation pour l'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance.

Recommandation 23

ECN recommande d'apporter des précisions quant à la vitesse moyenne des traversiers et des bateaux de croisière qui circuleraient dans le PMSSL et de renseigner la population des mesures volontaires que ceux-ci mettent en place pour améliorer ses pratiques.

4.2 Les mesures réglementaires

Tel que décrit dans les documents soumis à cette période de consultation, le cadre législatif en place pour le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent joue un rôle crucial dans la protection des ressources maritimes. La Loi québécoise sur le parc marin interdit certaines activités nuisibles, comme la prospection minière et le passage d'oléoducs, garantissant ainsi la préservation de l'intégrité écologique du territoire. Le RAM vise à limiter l'impact des activités humaines sur la faune marine. En encadrant les activités nautiques, notamment par des limites de vitesse et

des distances à respecter en présence de baleines, ce règlement contribue à une gestion responsable et durable des ressources maritimes (Portrait du territoire, 2024).

Ainsi, l'ensemble des usagers, y compris la marine marchande, doit respecter la limite de vitesse de 25 nœuds dans le parc. Le contrôle de la vitesse vise à réduire le risque de collisions avec les baleines et à limiter le dérangement par le bruit dans leur habitat. Les données provenant du système d'identification automatique (SIA) permettent d'obtenir un portrait précis et en temps réel de la navigation commerciale. Le positionnement des navires, leur identification, leur vitesse et leur destination sont des exemples de données fournies par le SIA. Selon les données de 2023, la vitesse moyenne des navires dans le territoire visé par l'agrandissement, en excluant le secteur des Razades et les vitesses inférieures à 1 nœud, est de 13 nœuds ($\pm 3,7$ nœuds) (Portrait du territoire, 2024).

Que ce soit pour la plaisance ou pour des activités commerciales, les pilotes d'embarcations à moteur, à voile ou à propulsion humaine doivent garder leurs distances en présence de baleines : 400 m pour les espèces précieuses comme le béluga, la baleine noire et le rorqual bleu, et 200 m pour les autres espèces comme le petit rorqual ou le rorqual à bosse. Il est également interdit, dans le parc, de se comporter d'une manière qui puisse tuer, blesser ou déranger un mammifère marin (Portrait du territoire, 2024).

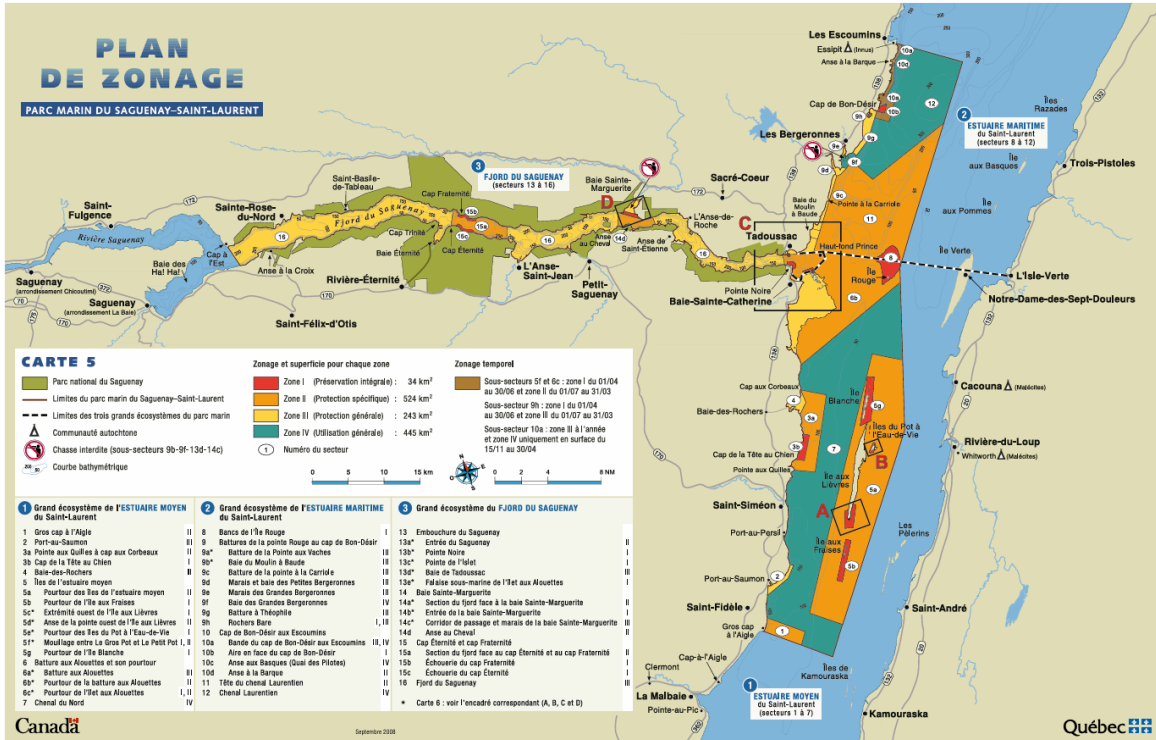
Également, les pilotes et les guides qui exercent une activité visée par un permis d'excursion en mer doivent détenir une attestation du parc marin. Pour l'obtenir, ils doivent suivre une formation et réussir un examen annuel. Le nombre de permis d'excursions commerciales visant l'observation des baleines est limité à 53. Pour les autres catégories, il n'y a pas de limites au nombre de permis accordés. Toutefois, chaque demande est analysée, et les permis sont assortis de conditions qui tiennent compte de la protection des écosystèmes.

Recommandation 24

Environnement Côte-Nord recommande d'augmenter les activités de surveillance et de sensibilisation afin d'assurer le respect du RAM. Lors de l'une des séances d'information en octobre, ECN a constaté que plusieurs interventions visaient la capacité des gestionnaires du PMSSL de s'assurer de l'application du RAM. Des témoignages provenant de certains détenteurs de permis de croisiéristes ont permis de constater que des infractions étaient déjà observées et que, sans surveillance supplémentaire, celles-ci risquaient de s'accroître.

Zonage

Le zonage est un outil de gestion important ayant pour objet d'assurer la protection des écosystèmes, des habitats et des espèces qui sont associés au parc marin, de favoriser la qualité de l'expérience des visiteurs ainsi qu'une utilisation écologiquement durable de cette AMP (Plan directeur, 2010) (Carte 8).



Carte 8 : Plan de zonage du PMSSL

Source : Plan directeur, 2010

Dans les documents déposés dans le cadre de cette consultation, seulement les zonages actuels ont été présentés. Afin d'entamer les discussions et étoffer les analyses, il aurait été intéressant de connaître les premières propositions des zonages dans le futur agrandissement. Face à l'actuelle crise de la biodiversité qui sévit à l'échelle internationale, l'augmentation des efforts de conservation et le resserrement des régimes d'activités dans les aires protégées s'avèrent nécessaires afin de contribuer à la lutte pour le maintien de la biodiversité. Nous sommes d'avis que les futures propositions de zonages devront répondre à ces enjeux.

Ainsi, les approches spatiales de conservation qui tiennent compte à la fois des endroits où la navigation doit avoir lieu, mais aussi des besoins des bélugas, notamment des femelles et des jeunes en été, favoriseront une véritable cohabitation entre les activités anthropiques et le béluga. Il est également possible de dégager des secteurs où le trafic maritime est moindre et

non obligatoire et qui présentent un très haut potentiel de conservation pour les femelles et les jeunes. La rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent, où la marine marchande et la navigation touristique sont moins importantes qu'au nord de l'estuaire, offre le plus grand potentiel en matière de conservation (Ménard *et al.*, 2018). D'ailleurs, dans le cadre du Symposium béluga 2023, la nécessité de créer des aires de tranquillité dans le secteur de l'estuaire moyen, soit à Kamouraska ou à Cacouna, a été discutée (Radio Canada, 2023).

ECN a donc des inquiétudes quant à la possibilité que le tracé de la traverse Saint-Siméon-Rivière-du-Loup soit modifié afin que l'arrêt sur la rive sud soit à Cacouna.

Recommandation 25

Environnement Côte-Nord recommande d'évaluer les impacts qui découleraient d'un changement dans le tracé de la traverse ainsi que l'augmentation des activités marchande à Cacouna.

Recommandation 26

Environnement Côte-Nord recommande qu'un zonage plus strict soit octroyé à des secteurs sur la rive sud de l'ESL afin d'offrir à certaines espèces un espace de tranquillité.

5 Gouvernance

ECN constate que les gestionnaires du parc, durant ces vingt-cinq dernières années, ont accordé beaucoup d'importance à ce volet. Le comité de coordination créé en 1996 en est un bon exemple. Depuis sa création, le comité a tenu une centaine de rencontres auxquelles près de 100 membres de divers horizons ont contribué au fil du temps. Tel qu'il est présenté dans les différentes sources d'information disponibles, davantage d'actions devront permettre une implication accrue des communautés riveraines et des acteurs locaux afin de permettre un renforcement des partenariats et ainsi d'assurer le succès du projet.

Ces parties prenantes n'ont pas toutes les mêmes préoccupations et perceptions face aux AMP. Les communautés locales et autochtones ont des liens culturels et émotionnels avec le territoire qu'ils habitent, les amenant à tenir davantage compte de l'effet des AMP sur leurs intérêts et modes de vie. En contrepartie, les gestionnaires d'AMP, les organismes et les différentes instances gouvernementales ont une vision plus objective, en tenant compte davantage de facteurs tels que la taille, la diversité biologique et la représentativité écologique. L'acceptabilité sociale et la reconnaissance de la légitimité des AMP par les parties prenantes sont essentielles tout au long de la vie d'une AMP et sont réalisées grâce à la bonne gouvernance. Elle nécessite l'engagement et la coopération des parties concernées qui prendront part à la mise en œuvre des recommandations et des mesures formulées dans le présent plan d'action.

La présence de deux communautés autochtones en périphérie du PMSSL est une occasion d'ajouter les perspectives autochtones aux différents échanges qui auront lieu et aux mesures qui pourraient être mises en place. La Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk et la Première Nation des Innus Essipit participent toutes les deux au programme de gardiens du territoire depuis 2022.

Recommandation 27

Environnement Côte-Nord recommande que le PMSSL poursuive ses efforts quant à l'inclusion de davantage de parties prenantes aux différents comités existants et qui seront mis en place. ECN recommande de diffuser davantage les discussions et mesures résultant de ses discussions.

Recommandation 28

Environnement Côte-Nord recommande que les citoyens soient davantage informés et impliqués dans les activités inhérentes aux PMSSL. ECN a constaté lors d'une séance publique que cet élément revenait souvent.

Recommandations

Recommandation 1

ECN recommande d'ajuster la délimitation actuelle afin de tenir compte des nouveaux résultats déposés par le MPO quant à l'habitat essentiel du béluga. Envisager à tout le moins de présenter un plan visant à agrandir davantage les limites dans un court délai.

Recommandation 2

ECN recommande de rendre disponible sur le site Internet une carte illustrant l'ensemble des exclusions situées à l'intérieur du PMSSL actuelles et futures.

Recommandation 3

ECN recommande que les gestionnaires présentent des mesures qui sont mises en place pour limiter le dérangement des espèces marines ex. interdiction de délestage, plan d'intervention en cas de déversement dans les zones d'exclusions actuelles et futures.

Recommandation 4

ECN recommande que dès l'acceptation de l'agrandissement du PMSSL, les deux paliers de gouvernement présentent un cadre financier adapté aux nouvelles réalités du parc, afin que les gestionnaires puissent fournir, dans un délai raisonnable, un plan de travail considérant les ressources disponibles et les étapes nécessaires pour la mise en place de surveillance supplémentaire ainsi que davantage d'activités de sensibilisation.

Recommandation 5

ECN recommande que lors de la mise à jour du rapport de l'état du PMSSL, un tableau synthèse pour chacune des espèces d'importance illustrant leur état de santé passé et actuel soit rendu disponible sur le site Internet.

Recommandation 6

ECN recommande de centraliser les études effectuées et les rendre disponibles à tous sur le site Internet du PMSSL. Aussi, ECN appui la mesure 46 du Plan de rétablissement 2024 ' qui consiste à « favoriser le développement et la mise en œuvre d'un réseau permettant l'échange de connaissances sur les bélugas et les menaces qui les affectent ».

Recommandation 7

ECN recommande de poursuivre les efforts de recherche sur les différents contaminants et d'approfondir les analyses des impacts potentiels de nouvelles sources de contamination, tel les produits ignifuges. Aussi, ECN appui les mesures 3 à 8 du Plan d'action pour le béluga 2024 visant les contaminants ainsi que les déversements accidentels.

Recommandation 8

ECN recommande de prioriser les efforts de gestion sur l'amélioration du traitement des eaux usées municipales et un meilleur encadrement des déversements effectués par les différents utilisateurs dans les secteurs de l'embouchure et de l'estuaire maritime du PMSSL.

Recommandation 9

ECN recommande que les travaux de dragage dans les ports et les marinas se déroulent à l'automne, soit en dehors de la période de mise bas et l'élevage des bélugas.

Recommandation 10

ECN recommande de poursuivre les efforts en lien avec le programme d'écomarina ainsi que l'harmonisation de la planification du PMSSL dans les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté, concernant par exemple la protection des marais, des frayères, des paysages et des bassins versants, tel que proposé dans Plan de gestion des activités en mer de 2011-2017.

Recommandation 11

ECN recommande de bien évaluer les impacts sur les espèces à statut de l'ESL et ses écosystèmes qui surviendraient si le port de Cacouna remplaçait celui de Rivière-du-Loup pour la traverse.

Recommandation 12

ECN recommande de fournir un rapport illustrant les différentes avancées en lien avec les pratiques de pêche jugées exemplaires.

Recommandation 13

ECN recommande de poursuivre les efforts quant au suivi de la quantité et la qualité des proies disponibles.

Recommandation 14

ECN recommande de rendre disponible sur leur site Internet les statistiques détenues relativement au nombre de collisions passées et actuelles pour l'ensemble des navigations.

Recommandation 15

ECN recommande de prendre en compte les effets cumulatifs de l'ensemble des pressions anthropiques potentiellement nuisibles reliées à la navigation. La Table de navigation durable soutenue par le comité ZIP Saguenay-Charlevoix est un modèle qui devrait être évalué davantage et répliqué dans les autres

Recommandation 16

ECN recommande de divulguer l'ensemble des mesures qui auront été mises en place qui découlent du Plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga.

Recommandation 17

Environnement Côte-Nord recommande de soutenir davantage les initiatives qui visent à repérer et retirer les macro-plastiques polluants des milieux naturels et élargir leur portée. Le projet *Détection, récupération et élimination responsable des engins de pêche fantôme sur la Côte-Nord du Golfe* en est un bon exemple.

Recommandation 18

Environnement Côte-Nord recommande de poursuivre l'évaluation de différentes méthodes de franchissement qui visent à réduire l'ensemble des impacts (ex. bruit, collision, polluant) et continuer de développer des alternatives technologiques.

Recommandation 19

Environnement Côte-Nord recommande d'intensifier les recherches quant aux différentes menaces biologiques possibles sur l'ensemble de l'ESL ainsi que la sensibilisation des citoyens et utilisateurs quant à celles-ci.

Recommandation 20

Environnement Côte-Nord recommande de tenir compte les CC et leurs impacts appréhendés dans chacune des mesures étudiées ou mises en place afin d'assurer davantage la pérennité des espèces présentes et des écosystèmes.

Recommandation 21

Environnement Côte-Nord recommande d'accroître la portée de la zone de réduction volontaire de la vitesse de navigation à 10 nœuds entre le 1er mai et le 31 octobre à davantage de secteurs où la concentration d'espèces à statut est connue.

Recommandation 22

Environnement Côte-Nord recommande de sensibiliser davantage les plaisanciers puisqu'ils occupent une part importante de la navigation et qu'ils demeurent plus longtemps. Il serait intéressant que les gestionnaires du PMSSL renseignent la population quant aux différentes mesures envisagées pour sensibiliser davantage cette clientèle et la possibilité d'ajouter un volet de sensibilisation quant au Règlement sur les activités en mer (RAM) lorsque ces utilisateurs doivent suivre leur formation pour l'obtention d'un permis d'embarcation de plaisance.

Recommandation 23

ECN recommande d'apporter des précisions quant à la vitesse moyenne des traversiers et des bateaux de croisière qui circuleraient dans le PMSSL et de renseigner la population des mesures volontaires que ceux-ci mettent en place pour améliorer ses pratiques.

Recommandation 24

Environnement Côte-Nord recommande d'augmenter les activités de surveillance et de sensibilisation afin d'assurer le respect du RAM. Lors de l'une des séances d'information en octobre, ECN a constaté que plusieurs interventions visaient la capacité des gestionnaires du PMSSL de s'assurer de l'application du RAM. Des témoignages provenant de certains détenteurs de permis de croisiéristes ont permis de constater que des infractions étaient déjà observées et que, sans surveillance supplémentaire, celles-ci risquaient de s'accroître.

Recommandation 25

Environnement Côte-Nord recommande d'évaluer les impacts qui découleraient d'un changement dans le tracé de la traverse ainsi que l'augmentation des activités marchande à Cacouna.

Recommandation 26

Environnement Côte-Nord recommande qu'un zonage plus strict soit octroyé à des secteurs sur la rive sud de l'ESL afin d'offrir à certaines espèces un espace de tranquillité.

Recommandation 27

Environnement Côte-Nord recommande que le PMSSL poursuive ses efforts quant à l'inclusion de davantage de parties prenantes aux différents comités existants et qui seront mis en place. ECN recommande de diffuser davantage les discussions et mesures résultant de ses discussions.

Recommandation 28

Environnement Côte-Nord recommande que les citoyens soient davantage informés et impliqués dans les activités inhérentes aux PMSSL. ECN a constaté lors d'une séance publique que cet élément revenait souvent.

Conclusion

Le projet d'agrandissement du PMSSL représente une opportunité majeure pour renforcer la protection de cet écosystème unique.

ECN est d'avis que depuis sa création, le PMSSL a entrepris diverses actions visant à répondre en tout ou en partie à l'atteinte de ses critères de conservation. Bien que des inquiétudes demeurent et que des améliorations doivent nécessairement être apportées, ECN croit que la présence de cette AMP contribue positivement à la protection de plusieurs espèces, dont celles à statut.

Face aux changements climatiques et aux impacts anthropiques survenant dans l'aire délimitée, mais aussi à l'extérieur, il apparaît utopique de limiter les efforts de protection à un cadre défini. Dans une approche écosystémique, davantage de ressources devraient donc être rendues disponibles aux différents acteurs de ce milieu afin de permettre de maintenir et d'augmenter les efforts de conservation sur une plus grande superficie (Beauchesne *et al.*, 2016).

ECN tient à souligner qu'en 2017, un *Examen de l'efficacité des mesures de rétablissement concernant le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent* a été réalisé par ECCC. Cet examen concluait que l'ensemble des mesures mises en œuvre n'était pas parvenu à réduire suffisamment les menaces qui pèsent sur la population de bélugas pour atteindre les cibles de rétablissement en matière de taille de population et répartition.

Rappelons que la conservation des espèces en péril est une composante importante de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique en vertu du traité international de la *Convention sur la diversité biologique*. Le gouvernement du Canada s'est également engagé à protéger et à rétablir les espèces en péril en signant l'*Accord pour la protection des espèces en péril*. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action déposé en 2024 par ECCC, des ressources financières, une réorganisation du travail ou l'adoption de nouvelles façons de faire sans générer de nouvelles dépenses sont prévues (ECCC, 2024).

Face à la crise climatique et de la biodiversité, ECN est en faveur du projet d'agrandissement proposé. Cependant, les ressources qui seront attribuées au PMSSL devront être substantielles afin d'assurer l'efficacité des différentes mesures qui seront mises en place.

Bibliographie

Beauchesne, D., Grant, C., Gravel, D., & Archambaul, P. (2016). L'évaluation des impacts cumulés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent : vers une planification systémique de l'exploitation des ressources. *Le Naturaliste canadien*.

Charlevoisien. (2024). Plus de 3 000 traversées annulées en un an à Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine. *Le Charlevoisien*.

Chion, C., Turgeon, S., Michaud, R., Landry, J.-A., Parrott, L. (2009). Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Caractérisation des activités sans prélèvement de ressources entre le 1er mai et le 31 octobre 2007. Présenté à Parcs Canada. 86 pages.

Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire. (2024). Rapport final : Portrait écologique et socioéconomique de la RTFAP du secteur de la Haute-Côte-Nord.

Document d'information. (2024). *Consultation publique sur les enjeux marins*. Parc marin Saguenay-Saint-Laurent. Récupéré de <https://parcmarin.qc.ca/consultations/wp-content/uploads/sites/10/2024/10/document-dinformation-2024.pdf>

ECCC (Environnement et Changement climatique Canada). (2020). Plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga et les autres mammifères marins en péril de l'estuaire du Saint-Laurent. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/plans-action/bruit-beluga-estuaire-saint-laurent-2020.html>

Jean-Eudes Beuret et Anne Cadoret, « Effort de conservation et Aires marines protégées : quatre illusions et un changement de perspective », *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], 21-1 | Mai 2021, mis en ligne le 17 mai 2021, consulté le 11 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/30538> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.30538>

Journal de Montréal, 2023 [La STQ choisit l'environnement | Le Journal de Montréal](#).

Kumpel, E., et al. (2019). Quantifying biases in marine-protected-area placement relative to abatable threats. [Quantifying biases in marine-protected-area placement relative to abatable threats](#)

Le Devoir. (2019). Bélugas : un combat pour leur survie. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/documents/pdf/2019-01-11-belugas.pdf>

Le Devoir. (2021). Où disparaissent les bélugas du Saint-Laurent durant l'hiver ? Récupéré de <https://www.ledevoir.com>

Lemay, A.-S. (2021). Analyse des facteurs de succès et d'échec des Aires Marines Protégées efficaces. *Mémoire de maîtrise*, Université de Sherbrooke. Récupéré de https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/18546/lemay_anne-sophie_MEnv_2021.pdf?sequence=4

Lemaire, N. (2012). [Nicolas Lemaire mai2012.pdf](#)

Lesage, V., Harvey, V., Tinker, M. T., St-Pierre, A. P., Aulanier, F., Lair, S., Hammill, M., Simard, Y., Brown, T., Mosnier, A., Rioux, È., Cabrol, J., & Gosselin, J.-F. (2024). Évaluation du potentiel de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*) de l'estuaire du Saint-Laurent. Secrétariat canadien des avis scientifiques du MPO. Doc. de recherche 2024/062.

Maltais, B. et Pelletier, É. (2018). Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent : création et gestion participative inédite au Canada. *Le Naturaliste canadien*, 142 (2), 4-17. <https://doi.org/10.7202/1047144a>

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs). (2024). *Plan Nature 2030*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/biodiversite/plan-nature-2030.pdf>

Ménard, N. *et al* (2007). Rapport sur l'état du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent 2007. Récupéré de [Rapport sur l'état du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent 2007 / auteurs, Nadia Ménard \[et cinq autres\] | BAnQ numérique](#)

Ménard, N., *et al*. (2017). Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent – Plan d'orientation et de recherche scientifique. Mars 2017. 74p. ISBN: 978-0-660-07797-02

Ménard *et al*. (2018). « La protection des habitats de la population de bélugas (*Delphinapterus leucas*) du Saint-Laurent : bilan et considérations sur les besoins de conservation ». *Le Naturaliste canadien*, 142(2),

Mosnier *et al*. (2022). Distribution saisonnière et concentration de quatre espèces de baleine à fanons dans l'estuaire du Saint-Laurent, basé sur 22 ans de données d'observations de Pêches et Océans Canada. Secr. can. des avis du MPO. Doc. de rech. 2020/053. iv + 121 p. MPO (Pêches et Océans Canada). (2016). Effets potentiels des projets de construction sur le béluga du Saint-Laurent et son habitat. Récupéré de [\[40680265.pdf\]](#)

MPO (Pêches et Océans Canada). (2020). Plan d'action pour le béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada [Version proposée]. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril.

MPO (Pêches et Océans Canada). (2020). Plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga et les autres mammifères marins en péril de l'estuaire du Saint-Laurent. [CW69-21-63-2020-fra.pdf](#)

MPO (Pêches et Océans Canada). (2024). Plan d'action pour le béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada [Version proposée]. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Pêches et Océans Canada, Ottawa. vi + 38 p. [Béluga \(Delphinapterus leucas\) population de l'estuaire du Saint-Laurent : plan d'action \(version proposée\) - Canada.ca](#)

MPO (Pêches et Océans Canada). (2024). Aires marines protégées. Récupéré de <https://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/conservation/areas-zones/index-fra.html>.

Nature Québec. (2008). Consulté le 21 octobre 2024. Récupéré de <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/63517>

Plan directeur. (2010). *Plan directeur du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent*. Parc marin Saguenay-Saint-Laurent. Récupéré de <https://parcmarin.qc.ca/consultations/wp-content/uploads/sites/10/2010/10/Plan-directeur-PMSSL.pdf>

Plan de gestion des activités en mer. (2011-2017). *Plan de gestion des activités en mer pour une utilisation durable*. Parc marin Saguenay-Saint-Laurent. Récupéré de <https://parcmarin.qc.ca/consultations/wp-content/uploads/sites/10/2011/10/plan-gestion-activites-en-mer.pdf>

Portrait du territoire. (2024). *Analyse des enjeux environnementaux du territoire en 2024*. Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://parcmarin.qc.ca/consultations/wp-content/uploads/sites/10/2024/10/portrait-du-territoire-2024.pdf>

Radio Canada (2023). Le nombre de bélugas du Saint-Laurent serait plus élevé qu'on le croyait. Récupéré de [Le nombre de bélugas du Saint-Laurent serait plus élevé qu'on le croyait | Radio-Canada](#)

Rapport global sur l'industrie maritime. (2019). *Analyse complète des dynamiques maritimes mondiales*. Récupéré de [[Rapport-global-industrie-maritime-2019-FR Complet-final-comprese-1.pdf](#)]

Renard Sébastien, Colloque 20 ans du PPMSSL [PowerPoint Presentation](#)

SCDB (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique). (2022). Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#)

Turgeon, S., 2019. Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent - 2017. Parcs Canada, 59 pages + annexes.

UICN. (2023). Liste verte Québec. Récupéré de <https://www.iucn.org>

WWF (World Wildlife Fund). (s.d.). Les aires marines protégées doivent faire partie d'un réseau pour être efficaces. Récupéré de [[Les aires marines protégées doivent faire partie d'un réseau pour être efficaces \(car les espèces marines se déplacent\) - WWF.CA](#)]